

2^{ème} session des groupes de travail – 30 juin et 8 juillet 2008

GROUPES GUIDE DE LA VIE TERRITORIALE – 30 JUIN 2008

La seconde réunion du groupe de travail aura pour objet de discuter et d'amender le projet de guide présenté joint à la présente note.

A la suite des échanges du 5 juin, plusieurs principes ont présidé à la rédaction de ce projet :

- La confusion créée par le terme « guide » sur l'objet et la cible du guide conduisent à proposer au groupe de travail de revenir au terme de « Charte de la vie territoriale. » En effet, la notion de guide renvoie trop à l'idée d'un outil descriptif, d'un « porter à connaissance pédagogique » et éloigne le projet de son idée initiale, celle d'une sorte de « règlement intérieur » du Pays. Cette dimension de « porter à connaissance » du fonctionnement et des actions du Pays étant néanmoins importante, elle sera intégrée dans le Plan d'information du Pays, élaboré par un groupe de travail dédié en parallèle à ce guide, et pourra prendre notamment la forme de documents vulgarisés adaptés aux élus et aux habitants.
- Toutefois, si la cible de la Charte de la Vie territoriale est avant tout un public initié et partie prenante de la vie du Pays, les éléments de présentation du Pays, de son fonctionnement et de son rôle y seront présentés.
- L'approche par type d'acteurs a été privilégiée à des articulations deux par deux (GIP / Conseil de Développement, GIP / Communautés de Communes...). Elle présente l'intérêt d'une plus grande lisibilité d'ensemble de la Charte et de rassembler en un seul lieu toutes les stipulations propres à chacun.
- Une déclaration de soutien a été rédigée et est proposée à la signature des présidents des différentes instances. Elle n'engage pas sur la mise en œuvre même des modalités présentées dans la Charte mais sur une reconnaissance de leur intérêt.

Le contenu de la charte sera complété au regard du dispositif de suivi, évaluation, capitalisation et du plan d'information et de communication, élaborés dans les groupes de travail dédiés (répartition des rôles entre les acteurs...).

Le projet de Charte de la Vie territoriale est joint à la présente note introductive.